



Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 27 avril 2023

Presse – Actualités

- [Plein emploi, salaires, industrie verte... Borne détaille son copieux programme de réformes – La Tribune](#)
- [Russie, Chine... : mais pourquoi donc l'Europe ne s'est pas réarmée beaucoup plus vite – La Tribune](#)
- [Budget : les failles du scénario du gouvernement pour 2023-2027 - Les Echos](#)
- [Propriété intellectuelle : le brevet unitaire européen entrera en vigueur le 1er juin – Le Moci](#)
- [Bruxelles propose des règles budgétaires « sur mesure » aux Vingt-Sept – Les Echos](#)
- [La réforme des retraites, un court répit pour les finances publiques – The Conversation](#)

ARTICLES DE PRESSE

Plein emploi, salaires, industrie verte... Borne détaille son copieux programme de réformes – La Tribune

La première ministre Elisabeth Borne a tracé le calendrier sur la loi Plein emploi et la loi Industrie verte pour les 100 prochains jours. Après les trois mois houleux sur la réforme des retraites, le gouvernement veut reprendre la main sur l'agenda des réformes. Mais ce vaste programme, certes plus consensuel, pourrait se transformer en parcours d'obstacles pour l'exécutif confronté à une forte défiance. Face au risque d'embouteillage législatif, le gouvernement n'exclut pas de passer par décret ou ordonnance. Il pourrait éviter ainsi de brandir à nouveau le 49-3.



Elisabeth Borne à l'issue du Conseil des ministres ce mercredi 26 avril. (Crédits : Reuters)

Le gouvernement veut passer à la vitesse supérieure. Après l'épisode orageux des retraites, Emmanuel Macron veut reprendre la main sur les réformes mises sur pause depuis la présentation de la réforme décriée en janvier. A la demande du chef de l'Etat, la Première ministre Elisabeth Borne a déroulé un programme épais de lois et mesures à l'issue du conseil des ministres ce mercredi 26 avril. « *La feuille de route est particulièrement dense* », a affirmé la cheffe du gouvernement dans la salle du compte-rendu des conseils situé dans une rue adjacente au Palais de l'Elysée. « *Depuis un mois, j'ai mené des consultations avec les forces politiques, les parlementaires, les élus locaux et partenaires sociaux pour bâtir une feuille de route. Pour les trois prochains mois, je souhaite accélérer les engagements du président* », a-t-elle poursuivi.

Mais ces 100 jours pourraient se transformer en parcours d'obstacles. La semaine dernière, Emmanuel Macron et plusieurs ministres sont repartis sur le terrain lors de déplacements chahutés par des concerts de casseroles, des coupures de

courant et des interpellations. En outre, les syndicats ont pour l'instant boudé les invitations de l'exécutif à venir négocier sur le partage de la valeur malgré l'appel de la Première ministre à « *une période de convalescence* ». Retour sur les principaux chantiers économiques et sociaux qui attendent le gouvernement jusqu'à l'été.

Un projet de loi « Plein emploi » présenté en juin

Matignon souhaite refonder Pôle emploi avec la présentation d'un projet de loi France Travail présenté en juin. La Première ministre a annoncé qu'elle souhaitait « *un service public de l'emploi plus efficace, au niveau national comme territorial, avec une gouvernance partagée entre l'État, les collectivités et les partenaires sociaux* ».

Cette réforme pourrait faire grincer des dents au sein de Pôle emploi. Lors de la dernière réforme sous le mandat de Nicolas Sarkozy, la fusion de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et des Assedic avait provoqué de vifs remous. Elle a également insisté sur la réforme du RSA sans apporter de vraies précisions.

Le gouvernement souhaite conditionner le versement de ce revenu à la réalisation d'heures de travail. Une mesure largement contestée chez les économistes. « *Aucune donnée montre que c'est une bonne idée. Ces conditionnalités ne fonctionnent pas. Les études montrent plutôt que lorsque les gens sont suffisamment pauvres pour être éligibles à un dispositif, il faut faciliter l'accès à ce programme et les soutenir pour en sortir* », a réagi récemment l'économiste franco-américaine et professeur au MIT, Esther Duflo, dans les colonnes de *La Tribune*.

Partage de la valeur et nouvel agenda social

Outre cette loi sur « Plein emploi », l'exécutif veut également accélérer les discussions sur le partage de la valeur au sein des entreprises. Après la signature de l'accord national interprofessionnel (ANI) en février dernier par les partenaires sociaux, l'exécutif souhaite transposer ce texte dans la loi. « *Sur le partage de la valeur, nous voulons un texte spécifique sur cette question délicate* », a précisé Elisabeth Borne. Cela signifie que cette transposition ne devrait pas figurer dans la loi « Plein emploi ».

Pour rappel, cet accord prévoit que les entreprises entre 11 et 50 salariés aient l'obligation de présenter un dispositif de partage de la valeur. « *Les entreprises de plus de 50 salariés, qui font des résultats exceptionnels, auront l'obligation de négocier la mise en place d'un dispositif de partage de la valeur* », a indiqué Elisabeth Borne. Sur la question des « résultats exceptionnels », la première ministre n'a pas apporté de précision. Ce flou risque de faire patiner les négociations entre les partenaires sociaux.

Borne souhaite des négociations sur les grilles salariales

Sur la question brûlante des salaires, Elisabeth Borne a mis la pression sur les entreprises. «*Les employeurs doivent prendre leur part, notamment en offrant de vraies progressions de carrière [...] Je souhaite que des négociations sur la revalorisation des grilles salariales s'engagent au plus vite dans les branches* », a-t-elle insisté.

Depuis l'envolée de l'inflation, les salaires ont certes augmenté mais moins vite que l'inflation. A l'exception du SMIC indexé sur l'inflation, les salaires négociés sont en deça des niveaux d'inflation selon une note de la Banque de France dévoilée ce mercredi 26 avril. «*Dans les entreprises, les hausses négociées pour 2023 sont en moyenne de 4,4% (contre 2,8% en 2022 et 1,4% en 2021)* », précisent les économistes. Le versement des primes ont pu compenser une partie de la hausse des prix.

Mais face à la persistance de l'inflation, l'Insee et l'OFCE prévoit un recul du pouvoir d'achat des Français. Pour rappel, la plupart des salaires en France ne sont plus indexés sur l'inflation depuis le début des années 80. Résultat, le salaire réel en tenant compte de l'inflation est en repli dans la plupart des secteurs du privé et des catégories professionnelles [selon le service statistique du ministère du Travail](#). En outre, le versement des primes peut se substituer à des hausses de salaires plus pérennes.

Un projet de loi industrie verte présenté à la mi-mai

Quelques semaines après l'annonce des pistes de travail à Bercy, Elisabeth Borne a précisé la feuille de route du projet de loi industrie verte. Porté par le ministre de l'Economie Bruno Le Maire et le ministre de l'Industrie Roland Lescure, le texte devrait être présenté en conseil des ministres à la mi-mai et débattu au parlement durant l'été. Ce projet composé d'une quinzaine d'articles vise notamment à simplifier l'implantation de sites industriels dans l'Hexagone et mettre en place des outils de financement pour accélérer le verdissement de l'appareil productif tricolore.

Le Conseil national de la transition écologique doit rendre un avis le 4 mai prochain sur une première ébauche du texte. Il y a quelques semaines, élus et industriels avaient fait une série de propositions à l'exécutif. Reste à savoir ce qui restera dans ce texte de loi très attendu par les chefs d'entreprise pour investir dans des projets de transition nécessaires face à l'urgence du réchauffement climatique.

Risque d'embouteillage législatif et 49-3

Toutes ces annonces risquent de provoquer un embouteillage législatif au Parlement déjà saturé par une première année de quinquennat menée au pas de

charge. Le chef de l'Etat n'a pas exclu de passer par voie réglementaire. L'exécutif pourrait ainsi passer par des décrets ou ordonnances pour faire passer des mesures en l'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale. Mais cette méthode risque une nouvelle fois de soulever une avalanche de contestations dans les rangs des oppositions.

Après l'usage d'un texte financier et le 49-3 pour faire passer la réforme contestée des retraites, le gouvernement s'expose à de vives critiques alors que la défiance chez les Français est loin d'être retombée. Lors de la présentation de sa feuille de route, la Première ministre s'est montrée déterminée à chercher des majorités pour chaque texte de loi. Mais elle n'a pas caché les difficultés des discussions avec les parlementaires de droite. « *Il n'y a pas forcément de positions communes entre les Républicains au Sénat et à l'Assemblée nationale. Nous allons continuer le dialogue pour bâtir des majorités par projet* », a-t-elle expliqué. En cas de blocage, le gouvernement pourrait de nouveau brandir l'arme du 49-3 vivement critiquée.

Grégoire Normand

* * *

Russie, Chine... : mais pourquoi donc l'Europe ne s'est pas réarmée beaucoup plus vite – La Tribune

Les gouvernements européens ont massivement désinvesti pendant 30 ans dans leur outil militaire alors que dans le même temps la Chine et la Russie augmentaient colossalement leurs dépenses de défense. Qu'est-ce que n'a pas compris l'Europe...?



Les dépenses de défense chinoises sont passées de 9,8 milliards à 292 milliards de dollars (dollar courant) entre 1994 et 2022. Soit une hausse vertigineuse de 2.880 %. (Crédits : Reuters)

Les fameux dividendes de la paix des années 1990-2000 plombent aujourd'hui l'Europe. Car pendant près de 30 ans - soit depuis la fin de la guerre froide -, les pays européens, principalement, se sont bercés d'illusions estimant soit naïvement, soit cyniquement que la paix mondiale régnerait désormais sur le monde. Ce en dépit de l'irruption de conflits très violents qui ont éclaté durant ces trente dernières années (Irak, Afghanistan, Congo, Kosovo, Érythrée, Bosnie-Herzégovine, Soudan, Burundi, Tigré...). Sans oublier non plus l'omniprésente menace terroriste. Les gouvernements européens ont donc massivement désinvesti dans leur outil militaire sans état d'âme et, surtout, sans vraiment aucune vision stratégique alors que la Chine et la Russie augmentaient colossalement leurs dépenses de défense.

Avec le retour de la guerre en Europe, le retour à la réalité est brutal et le rattrapage en un claquement de doigts est bien sûr impossible. En Europe de l'ouest, à l'exception de la Grande-Bretagne (69,9 milliards de dollars), l'Allemagne (57,8 milliards), la France (56,9 milliards), l'Italie (34,6 milliards) et l'Espagne (20,9 milliards), les dépenses militaires des autres pays européens n'excédaient pas 20 milliards de dollars en 2022 (source SIPRI, dollar US constant 2021).

Défense : désinvestissement massif de l'Europe

Un désinvestissement constaté par la Commission européenne, notamment la direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace, qui s'est emparée des dossiers de défense depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Elle observe que « *les récentes augmentations budgétaires des États membres surviennent après des années de coupes substantielles et de sous-investissements considérables* ». Après avoir chuté à un point bas en 2014 et en 2015 (251 milliards), les dépenses de défense des pays de l'Europe occidentale ont atteint 305,5 milliards de dollars en 2022 (source SIPRI), soit environ le même montant qu'en 1990 (302,8 milliards). C'est dire... « *C'est un tel sous-investissement dans les dépenses de défense qui est à l'origine des lacunes industrielles et capacitaires observées dans l'Union et des faibles niveaux actuels de stocks d'équipements de défense* », a regretté la Commission européenne.

Aujourd'hui, dans la perspective d'un conflit de haute intensité, les États membres veulent rapidement augmenter leurs budgets de défense pour acquérir des équipements militaires. Mais il en résulte une demande supérieure aux capacités de production de la base industrielle et technologiques de la défense européenne, qui correspondent actuellement à celles prévues en temps de paix. En outre, les cessions de systèmes d'armes à l'Ukraine, conjugués à un niveau de stocks adapté à celui également prévu en temps de paix, font apparaître des déficits urgents et critiques en ce qui concerne les équipements militaires. Sans oublier les lacunes capacitaires des armées européennes. Malheureusement, il a fallu une guerre pour que les pays de l'Union européenne (UE) s'aperçoivent de l'importance de disposer d'un outil militaire.

Entre 1995 et 2001 (gouvernements Juppé et Jospin), les dépenses de défense de la France ont fortement chuté de plus de 30 %, passant de 40,1 milliards à 27,9

milliards de dollars (en dollar courant), selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI). Celles de la Grande-Bretagne ont beaucoup joué au yo-yo entre 2008 et 2017 avant de réenclencher une forte hausse à partir de 2017 passant de 52 milliards en 2017 à 68,4 milliards de dollars en 2022 (+ 31,5%, en dollar courant). Résultat, les armées européennes sont pour la plupart exsangues ou presque à l'exception de la Grande-Bretagne et de la France. Mais le modèle échantillonnaire des deux plus grands pays européens en matière de dépense de défense les rend très vulnérables à une guerre de haute intensité. En France, la future loi de programmation militaire (2024-2030) confirme la croissance des dépenses militaires. Mais elle reste insuffisante au regard des enjeux militaires et géostratégiques de demain.

L'effort vertigineux de la Chine depuis 1994

Pendant que l'Europe désinvestissait, la Chine s'est massivement renforcée sur le plan militaire. Ce qui n'a d'ailleurs pas alerté les pays européens, aveuglés simplement par le vaste marché commercial chinois. Si elle est le deuxième pays au monde pour les dépenses militaires, avec un montant estimé à 292 milliards de dollars en 2022 (13% des dépenses mondiales), selon le SIPRI, elle est toutefois restée loin, très loin derrière les États-Unis (877 milliards d'euros en 2022) numéro un en termes de dépenses de défense. C'est quand même 4,2 % de plus qu'en 2021 et surtout 63 % de plus qu'en 2013. « *Les dépenses militaires de la Chine ont augmenté pendant 28 années consécutives* », rappelle le SIPRI. Les dépenses de défense chinoises sont passées de 9,8 milliards à 292 milliards de dollars (dollar courant) entre 1994 et 2022 (102,8 en 2007). Soit une hausse carrément vertigineuse de 2.879 %.

« *En 2030, le tonnage de la marine chinoise sera 2,5 fois supérieur à celui de la marine américaine qui, en dépit de ses efforts, restera stable, voire continuera à se réduire, tandis que la flotte chinoise croît de façon géométrique* », a souligné en juillet 2022 le chef d'état-major de la marine nationale, l'amiral Pierre Vandier. En juillet 2019, son prédécesseur l'amiral Christophe Prazuck avait quant à lui rappelé que la marine chinoise construit « *l'équivalent en tonnage de notre marine nationale tous les quatre ans* ». Cet effort colossal en matière de dépenses militaires pourrait interroger les Occidentaux, y compris les industriels qui s'approvisionnent en Chine.

Russie, un bond colossal

Depuis 1999, la Russie a plus ou moins régulièrement augmenté ses dépenses de défense, passant de 6,4 milliards de dollars à 86,3 milliards en 2022 avec un pic en 2013 à 88,3 milliards (dollar US courant). Soit un bond colossal de 1.248 % en 23 ans. En 2022, les dépenses militaires russes ont augmenté de près de 9,2 %, pour atteindre environ 86,3 milliards de dollars (dollar US courant). Cela équivaut à 4,1 % du produit intérieur brut (PIB) de la Russie en 2022, contre 3,7 % en 2021. Alors qu'elle était au cinquième rang en 2021, la Russie accroche le podium des États les plus dépensiers en matière de défense derrière les États-Unis et la Chine mais devant l'Inde (81,3 milliards en dollar courant) et l'Arabie Saoudite (75 milliards).

« La différence entre les prévisions budgétaires de la Russie et ses dépenses militaires réelles en 2022 suggère que l'invasion de l'Ukraine a coûté à la Russie bien plus qu'elle ne l'avait envisagé », a expliqué Lucie Béraud-Sudreau, directrice du programme dépenses militaires et production d'armement du SIPRI.

Michel Cabriol

* * *

Budget : les failles du scénario du gouvernement pour 2023-2027 - Les Echos

Le Haut Conseil des finances publiques a rendu ce mercredi un avis mesuré sur le programme de stabilité de l'exécutif à l'horizon 2027. Il épingle néanmoins plusieurs hypothèses jugées trop optimistes.



L'avis du Haut Conseil des finances publiques, présidé par Pierre Moscovici, sur le programme de stabilité est plutôt critique. (Clement Tissot/SIPA)

Mercredi, le Conseil des ministres s'est penché sur le [programme de stabilité de la France](#). Ce document définit la nouvelle trajectoire budgétaire élaborée par Bercy pour la période allant jusqu'à 2027. Déjà dévoilée aux médias la semaine passée, cette feuille de route destinée à Bruxelles donne lieu à un avis du Haut Conseil des finances publiques, présidé par Pierre Moscovici.

Celui-ci épingle, en des termes mesurés, les prévisions macroéconomiques du gouvernement. Notamment l'inflation pour les deux prochaines années.

« Même si l'inflation mesurée en glissement annuel devrait commencer à se replier dans le courant de l'année 2023, le reflux attendu par le gouvernement paraît rapide, pointent les Sages budgétaires. Les prévisions d'inflation, révisées en hausse pour 2023 (à 4,9 %) mais en baisse pour 2024 (à 2,6 %), paraissent un peu sous-estimées. »

Sur les hypothèses de croissance pour 2023 et 2024 - inchangées par rapport à septembre - le Haut Conseil considère qu'elles « ne sont pas hors d'atteinte, mais semblent optimistes ». Le scénario concernant la croissance de la masse salariale pour 2023 (+6,1 %), révisée en hausse de 1 point, est jugé « plausible », mais la tendance pour 2024 (+3,4 %) semble à l'inverse « un peu basse ».

Le Haut Conseil estime que les hypothèses de croissance potentielle (1,35 % par an de 2023 à 2027) et d'écart de production en 2022 (-1,1 point de PIB potentiel) sont avantageuses. « Celles-ci supposent des gains de productivité sensiblement plus élevés que ce que laissent attendre les tendances récentes et une augmentation de l'emploi total, liée notamment aux réformes [des retraites](#) et [de l'assurance-chômage](#), qui paraît surestimée », taclent les Sages.

Scénario pour 2025-2027

Pour le plus long terme, c'est-à-dire le scénario pour 2025-2027, l'institution présidée par Pierre Moscovici considère là aussi que la prévision de croissance effective (+1,7 % en moyenne par an) est élevée. « Elle repose notamment sur une hausse de la consommation des ménages nettement supérieure à celle enregistrée avant la crise sanitaire, due en partie à la baisse de leur taux d'épargne, possible mais non acquise », précise le Haut Conseil.

« Ce scénario est ainsi nettement plus favorable que celui de la Commission européenne, alors que celui-ci est appelé à guider les objectifs de dépenses qui devraient être fixés à partir de 2024, lorsque la réforme de la gouvernance européenne des finances publiques en cours de discussion sera adoptée », martèle-t-il encore.

Impératif de désendettement

En revanche, il note de la part de l'exécutif « une meilleure prise en compte de l'impératif de désendettement, sur lequel le Haut Conseil a maintes fois mis l'accent ». Sur fond de hausse des taux et d'accroissement très fort de la charge de la dette, Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, et Gabriel Attal,

le ministre des Comptes publics, en ont même fait la colonne vertébrale de leur programme. Le Haut Conseil avait jusqu'ici relevé le caractère « peu ambitieux » des objectifs de déficit et de dette à horizon 2027.

Malgré ce satisfecit peu habituel, les Sages pointent les risques qui pèsent sur les nouveaux objectifs : ils mentionnent le « scénario macroéconomique inchangé, comprenant une hypothèse de croissance favorable, sans laquelle le déficit resterait plus important à l'horizon 2027 et le ratio de dette recommencerait à croître à partir de 2024 ».

Maîtrise de la dépense

Autre fragilité : « Cette trajectoire appelle la mise en oeuvre sur plusieurs années d'efforts de maîtrise de la dépense d'une ampleur supérieure à ceux qui ont pu être mis en oeuvre par le passé, alors que leur calendrier et leurs modalités concrètes restent toujours imprécis. » Le Haut Conseil ajoute que la trajectoire « suppose aussi que les mesures annoncées de [baisse de prélèvements obligatoires](#) ne soient pas intégralement mises en oeuvre ou qu'elles soient compensées par des hausses d'autres prélèvements ou de réduction de dépenses fiscales ».

Pas sûr que le gouvernement y soit disposé. Il s'est engagé à faire un geste sur les successions et à supprimer totalement, en 2024, la cotisation [sur la valeur ajoutée des entreprises...](#) La feuille de route [dévoilée mercredi par Matignon](#) enfonce le clou en mentionnant explicitement « des baisses d'impôts pour les classes moyennes d'ici la fin du quinquennat ».

Isabelle Couet

* * *

Propriété intellectuelle : le brevet unitaire européen entrera en vigueur le 1er juin – Le Moci

© DR

Dans quelques semaines, grâce au nouveau brevet unitaire européen, les entreprises pourront déposer des brevets protégeant d'entrée leurs inventions dans dix-sept pays du Vieux Continent. L'Office européen des brevets (OEB) va devenir la clé de voûte de ce système et se chargera de récolter les taxes lors des dépôts et des renouvellements.

Enfin ! Après 40 ans d'essais infructueux les innovations européennes vont bénéficier d'une protection dans 17 pays à compter du premier juin via une procédure simplifiée. En 2012, un accord sur le fonctionnement de la **Juridiction unifiée du brevet (JUB)** avait été voté par le Parlement européen, mais il a fallu attendre, comme prévu, que les trois plus gros pays déposants ratifient ce texte pour qu'il entre en vigueur. C'est chose faite depuis le 17 février et la signature de **l'Allemagne**.

Pour l'heure, et malgré son nom, le brevet unitaire européen ne l'est pas vraiment. Une entreprise peut soit déposer des demandes auprès de chaque office national comme l'Inpi en France, soit auprès de l'OEB. Dans ce cas, il doit être validé et maintenu en vigueur dans chaque pays, ce qui suppose de payer des traductions et des taxes annuelles. Avec le brevet unitaire européen, la demande sera effectuée **en anglais, français ou en allemand** avec une traduction dans l'une de ces trois langues.

Une protection dans dix-sept pays au prix de quatre

L'obtention préalable d'un brevet européen auprès de l'OEB reste de mise. A la réception de la notification et au plus tard un mois après la publication au **Bulletin européen des brevets**, l'entreprise devra effectuer « **une demande d'effet unitaire** » pour bénéficier d'une protection dans **dix-sept pays***.

A terme, ce nouveau titre de propriété intellectuelle pourrait être adopté par d'autres pays européens. L'accord de 2012 a en effet été signé par 24 États membres, **la Croatie, la Pologne et l'Espagne faisant exception**; mais sept pays de ne l'ont pas encore ratifié (**Chypre, la République tchèque, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, la Roumanie et la Slovaquie**).

Il devrait par ailleurs considérablement **réduire les frais** liés aux demandes de brevet dans plusieurs pays (frais de traduction, temps de préparation d'un dossier pour chaque pays, renouvellement annuel...). Pour le rendre attractif auprès des plus petites entreprises, l'UE a convenu que **le coût** de ce titre de propriété intellectuelle « *à effet unitaire* » correspondrait à **une protection dans les quatre pays champions européens du dépôt de brevets** à savoir **l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et Italie**.

C'est une magistrate française, **Florence Butin**, qui a été élue à la présidence du tribunal de première instance de la JUB dont le siège est à Paris, tandis que la cour d'appel et un greffe seront installés à Luxembourg.

Sophie Creusillet

* * *

Bruxelles propose des règles budgétaires « sur mesure » aux Vingt-Sept – Les Echos

La Commission européenne a adopté ce mercredi de nouvelles règles sur les finances publiques, le pacte de stabilité étant obsolète. En échange d'une plus grande liberté, les Etats membres seront aussi plus surveillés et les sanctions plus crédibles. Ni Paris ni Berlin ne sont satisfaits. Le dossier passe au Conseil Ecofin.

Fini la taille unique, voici venu le temps du sur-mesure pour la surveillance des finances publiques des Etats membres de l'UE. Dans les propositions qu'elle a adoptées ce mercredi, la Commission européenne a modifié la philosophie du Pacte de stabilité et de croissance, forgé dans les années 1990 en amont du lancement de l'euro, pour introduire le [principe d'appropriation](#) .

Un peu comme dans l'élaboration des plans de relance nationaux financés par endettement commun européen, ce sont les capitales qui devront à l'avenir définir leur trajectoire budgétaire, a priori sur quatre ans. Les Etats membres dont le déficit est supérieur à 3 % du PIB ou la dette totale supérieure à 60 % du PIB devront la transmettre à la Commission qui l'évaluera. Bruxelles finalisera alors un échéancier qu'il reviendra au Conseil Ecofin de valider. Pour les pays se situant en deçà des seuils de 3 % et 60 % (inscrits dans les traités et donc impossible à modifier de manière aisée), la Commission se bornera à leur transmettre une « information technique » sur les moyens d'y rester à moyen terme.

Pour inviter les Etats membres à modifier la structure de leurs dépenses et les orienter vers les priorités d'avenir (énergie, climat, santé, digital, etc.), les échéanciers pourront être allongés jusqu'à 7 ans si les investissements sont jugés particulièrement pertinents.

Un contrôle plus sévère

La contrepartie de cette latitude accordée aux Vingt-Sept sera une plus grande sévérité dans le contrôle des trajectoires, qui portera sur l'évolution des dépenses, un indicateur jugé plus juste que celui des déficits qui peuvent fluctuer selon la conjoncture. Jusqu'ici, le pacte de stabilité prévoyait bien des sanctions financières massives en cas de dérapage incontrôlé, mais tellement sévères qu'elles n'étaient pas réalistes. Elles ne furent ainsi jamais déclenchées, ce qui leur a ôté tout effet dissuasif.

Dans le plan de la Commission, à la fin de la période d'ajustement, le ratio d'endettement devra être inférieur à son niveau en début de période. Surtout,

le déficit devra obligatoirement diminuer de 0,5 % par an au moins tant qu'il restera au-dessus de 3 % du PIB. C'est une disposition qui vise à répondre aux demandes de Berlin d'encadrement chiffré. Christian Lindner, le ministre allemand des Finances, craignait que [des règles trop « qualitatives »](#) ne permettent aux Etats supposés les plus dépensiers de « s'arranger » en bilatéral avec la Commission pour obtenir des traitements de faveur.

« La Commission a fait une grande concession à l'Allemagne, déclare aux « Echos » Jeromin Zettelmeyer, le directeur de l'Institut Bruegel. Mais sans aller aussi loin que son ministre des Finances, et surtout sans compromettre le fonctionnement de la nouvelle architecture ».

A Bercy en revanche, la proposition de la Commission a été accueillie froidement. Bruno Le Maire, s'il se félicite de l'affirmation du concept d'appropriation, estime ainsi que « certains points sont contraires à l'esprit de la réforme et doivent être retravaillés. Par exemple, nous sommes opposés à des règles automatiques uniformes de réduction du déficit et de la dette ». Mais Berlin ne s'est pas montré plus satisfait. « L'Allemagne ne peut pas accepter des propositions qui s'apparentent à un affaiblissement du pacte de stabilité. Des ajustements significatifs sont encore nécessaires », a affirmé [Christian Lindner](#) .

Les argentiers se retrouvent dès ce vendredi à Stockholm pour un Ecofin informel, mais le sujet n'est pas officiellement à l'agenda (Bruno Le Maire est néanmoins bien décidé à l'aborder). « Il pourrait être ajouté au programme de l'Ecofin du 16 juin mais pas avant car il faut d'abord mener un long travail d'analyse technique », a précisé mercredi la présidence suédoise de l'UE.

Au second semestre, l'Espagne assumera la présidence tournante. C'est donc Nadia Calvino qui présidera l'Ecofin. Ancienne haut fonctionnaire de la Commission, elle connaît très bien le dossier et a contribué à la réflexion autour des nouvelles règles au cours des derniers mois. Elle aura sûrement à coeur de parvenir à une position commune au sein du Conseil Ecofin d'ici la fin de l'année et les législatives prévues en Espagne.

Le Parlement européen devra aussi se prononcer sur une partie des nouveaux textes. Les nouvelles règles ne pourront vraisemblablement entrer en vigueur avant le début 2024. L'année prochaine devrait donc être une transition entre les deux régimes. La clause de suspension du pacte, enclenchée début 2020 pour cause de pandémie et maintenue à cause de la guerre en Ukraine, expirera à la fin de l'année.

Karl De Meyer (Bureau de Bruxelles)

* * *

La réforme des retraites, un court répit pour les finances publiques – The Conversation

auteur

1. **Éric Pichet**

Professeur et directeur du Mastère Spécialisé Patrimoine et Immobilier, Kedge Business School

Après une longue séquence de manifestations très majoritairement soutenue par la population et un parcours législatif particulièrement chaotique, la réforme des retraites a été validée dans ses grandes lignes le 14 avril 2023 par le Conseil constitutionnel.

Le Conseil a d'abord jugé que le recours à un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLFRSS) n'était pas subordonné à l'urgence, à des circonstances exceptionnelles ou à un déséquilibre majeur des comptes sociaux. Sur le fond, concernant la mesure-phare du texte, le recul de l'âge légal de 62 ans à 64 ans, le Conseil constitutionnel a rappelé qu'en adoptant ces dispositions, le législateur a entendu assurer l'équilibre financier du système de retraite par répartition pour en garantir la pérennité.

Les « sages » de la rue de Montpensier ont également estimé que la réforme permettait des retraites anticipées pour les carrières longues, les personnes en incapacité au travail ou encore les travailleurs handicapés. Des mesures qui vont légèrement limiter la réponse au besoin de financement du système social français qui constituait l'un des objectifs de la réforme. Le président de la République, Emmanuel Macron, avait ainsi évoqué des « risques financiers trop grands » pour justifier le recours au 49.3 mi-mars.

Une réforme un peu plus équitable que le projet initial

Preuve de l'utilité du travail parlementaire, les débats des deux assemblées ont permis d'amender le projet de loi vers un peu plus d'équité sans trop en perturber l'équilibre financier global. Ainsi la revalorisation des petites retraites s'appliquera non seulement aux nouveaux retraités mais également à tous les retraités actuels qui ont eu une carrière complète. Un retraité qui a travaillé au smic toute sa vie touchera donc une pension de près de 1 200 euros brut, soit 85 % du salaire minimum net (sachant qu'aux environs du smic il n'y a pas ou peu de différence entre le brut et le net). Selon le Sénat, 1,8 million de retraités, dont 60 % de femmes, bénéficieront d'une majoration pour un gain mensuel moyen de 33 euros. Parmi ceux-ci 125 000 retraités obtiendront une hausse de 100 euros par mois.

L'amélioration la plus significative par rapport au projet initial concerne les carrières longues. Celles et ceux qui auront commencé à travailler avant 16 ans pourront partir à taux plein dès 58 ans, à 60 ans pour un début de carrière entre 16 et 18 ans et à 62 ans entre 18 et 20 ans.

Quant aux personnes handicapées, elles pourront désormais solder leur retraite à 55 ans à taux plein dès que leur taux de handicap dépasse les 50 % (contre 80 % actuellement). Les personnes invalides ou inaptes pourront toujours partir à 62 ans voire à 50 ans pour celles qui ont été reconnues exposées à l'amiante.

Au nom de la politique familiale, la majoration de pension pour familles nombreuses d'au moins trois enfants est étendue aux professions libérales et les mères qui auront atteint la durée de cotisation nécessaire pour partir à taux plein dès 63 ans bénéficieront après cet âge d'une surcote pouvant aller jusqu'à 5 %.

Des inégalités persistantes selon les secteurs

Après cette réforme, la classe politique bénéficie toujours d'avantages exorbitants du droit commun. Même si leur régime est depuis 2018 aligné sur celui des fonctionnaires, les députés continueront de bénéficier d'un droit à une pension mensuelle de 684 euros net pour chaque mandat de 5 ans. Quant au président de la République, il touche dès la fin de son mandat une pension d'environ 5 200 euros net mensuels. Mais l'inéquité la plus extravagante est sans conteste la retraite des sénateurs qui reste une oasis intouchable. Leur régime est d'ailleurs tellement opaque que même les concernés ne peuvent en connaître les règles de calcul.

D'autres corporations bénéficient également de régimes de faveur. C'est le cas du transport aérien, les contrôleurs aériens et les personnels navigants des compagnies aériennes ayant obtenu des garanties gouvernementales en amont de la réforme. Si les régimes spéciaux les plus importants (RATP, Industries électriques et gazières) sont désormais mis en extinction, les salariés embauchés avant le 1^{er} septembre 2023 conserveront leurs avantages.

Enfin les transporteurs routiers garderont jusqu'en 2030 leur congé de fin d'activité permettant de cesser le travail cinq ans avant l'âge légal en conservant de 80 à 100 % de leur salaire, pour un coût de l'ordre de 1 milliard d'euros par an.

Pas de forte réduction du déficit public

Au bilan, selon l'analyse de l'Institut Rexecode publiée le 18 avril 2023, l'allongement de la durée du travail et l'accélération de la réforme de 2014 devraient réduire les dépenses des régimes de retraite de 14 milliards d'euros en 2030 et les mesures d'exemption et d'accompagnement coûter 7 milliards, soit une économie d'environ 7 milliards d'euros. Le surplus de recettes pouvant être estimé à 6 milliards, l'effet de la réforme serait donc de 13 milliards d'euros en 2030, soit 0,4 % du PIB, ce qui assurerait à peu près l'équilibre du système.

[Près de 80 000 lecteurs font confiance à la newsletter de The Conversation pour mieux comprendre les grands enjeux du monde. [Abonnez-vous aujourd'hui](#)]

La réforme des retraites améliorera également les recettes publiques d'environ 18 milliards d'euros soit, après prise en compte de moindres dépenses de retraite de 4 milliards, une réduction du déficit de 22 milliards en 2030 ou 0,6 % du PIB. Cette économie reste toutefois très insuffisante pour réduire significativement le déficit structurel actuellement à 5 % du PIB soit l'un des niveaux plus élevés en Europe.

Inévitables hausses d'impôts à venir ?

Dans ces conditions, les prochains gouvernements vont devoir à la fois limiter les dépenses publiques et trouver de nouveaux prélèvements obligatoires pour faire fondre le déficit. La piste la plus vraisemblable est celle de la réduction des niches fiscales illégitimes à commencer par celle des retraités qui n'ont pas été mis à contribution avec cette réforme alors même que leur niveau de vie est supérieur à celui des actifs.

Le relèvement de la CSG sur les pensions les plus élevées semble inévitable pour faire cesser l'injustice permettant à un retraité touchant une pension de 5 000 euros ou plus par mois de n'acquitter que 8,3 % de CSG alors qu'un salarié au smic verse 9,2 %. L'abattement pour frais professionnels (sic) de 10 % sur les pensions plafonné à 4 123 euros par foyer en 2022 est également une niche qui coûte 4,2 milliards d'euros par an à l'État, par nature régressive puisqu'elle ne profite qu'aux foyers imposables, et sans aucune légitimité.

Enfin, les pensions des retraités fiscalement domiciliés hors de France qui échappent aux prélèvements sociaux (jusqu'à 10,1 % de la pension brute) pourraient voir leur cotisation d'assurance maladie (COTAM) actuellement de 3,2 % augmenter.

Concernant les actifs, déjà mis à contribution par la réforme, l'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires (environ 2 milliards de pertes de recettes publiques par an) dont la légitimité est plus que douteuse pourrait être remise en cause. Il en est de même de l'exonération des sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement (également 2 milliards).

Quelles que soient les hypothèses démographiques et économiques, le maintien d'un très haut niveau de protection sociale voulu par les Français et qui se traduit toujours par l'espérance de vie en retraite la plus élevée au monde a un prix qu'il faudra bien payer.

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce bulletin [adhesion-2023.pdf](#) ([sprim-fo.org](#)) accompagné du paiement correspondant.